



Intérêt employeur CDD à terme précis plutôt qu'imprécis

Par **Aimy**, le 12/12/2020 à 19:15

Bonjour,

Quel est l'intérêt **pour un employeur** d'embaucher une personne en faisant plusieurs CDD avec 2 avenants à chaque fois (en remplacement d'une employée en arrêt maladie depuis plusieurs mois renouvelé chaque mois), plutôt que de faire un CDD avec terme imprécis ?

Merci pour votre réponse. 😊

Par **P.M.**, le 12/12/2020 à 20:27

Bonjour,

Lorsqu'il s'agit d'un CDD à terme précis, pour une nouvelle période, il ne s'agit normalement pas d'un avenant mais d'un nouveau CDD et s'il s'agit d'un renouvellement, il est limité à deux...

L'employeur peut préférer conclure des CDD à terme précis plutôt qu'un CDD à terme imprécis qui l'oblige à conserver le salarié tout le temps de l'absence de la personne remplacée...

Par **Aimy**, le 12/12/2020 à 20:44

Mon employeur fait 1 CDD suivi de 2 avenants, puis il recommence..., toujours pour une période d'environ un mois (durée de la prolongation de l'arrêt de la personne remplacée). S'il fait un CDD à terme imprécis, et qu'il propose par la suite un CDI, devrait-il payer l'indemnité de précarité depuis le début de ce CDD ?

Par **P.M.**, le 12/12/2020 à 21:00

Si l'employeur fait deux avenants de renouvellement, il n'a pas normalement la possibilité de

recommencer sans carence...

S'il fait un CDD à terme imprécis depuis le début de l'absence suivi d'un CDI, il n'a pas d'indemnité de précarité à verser...